

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 089-200042356-20251215-69_2025-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE	Le quinze décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Marland à TONNERRE, sous la présidence de Monsieur Rémi GAUTHERON, président.
ARRONDISSEMENT D'AVALLON	<u>Etaient présents</u> : Ancy-le-Libre : Mme Véronique BURGEVIN Annoux : M. Jacques ROBO Argenteuil-sur-Armançon : M. Lionel MATHEY CCCVT : M. Stéphane AUFRERE Chassignelles : M. Maryan TRUCHY Collan : M. Francis GOGOIS Cruzy-le-Châtel : M. Jean-Pierre BRIGAND Cry-sur-Armançon : M. Claude DUBOIS Dannemoine : Mme Dominique MENTREL Dye : M. Bertrand BERLOT Epineuil : M. Alain BŒUF Fleys : M. Xavier COLLON Fontaines-les-sèches : M. Hubert MONTENOT Fulvy : M. Robert HERBERT Gigny : M. Denis DUTARTRE Jully : M. François FLEURY Junay : M. Dominique PROT Molosmes : M. Dominique BUSSY Nuits-sur-Armançon : M. Jean-Louis GONON Pacy-sur-Armançon : M. Jean-Luc GOUX Pimelles : Mme Nadège GOUSSARD Roffey : M. Rémi GAUTHERON Rugny : M. Fabien GENET Sarry : Mme Danielle RIOTTE Sennevoy-le-Bas : M. Dominique VARAILLES Sennevoy-le-Haut : M. Jean-Louis MARONNAT Stigny : M. Paul DE DEMO Tissey : M. Thomas LEVOY Tonnerre : M. Jean-François FICHOT Tronchoy : M. Jacques TRIBUT Vezinnes : Mme Micheline BORGHI Villon : M. Anthony BELLEGANTE CCLTB : M. Thomas LEVOY, M. François FLEURY, M. Robert HERBERT, M. Dominique PROT et M. Jean-François FICHOT.
SYNDICAT DES EAUX DU TONNERROIS	
<u>Nombre de délégués :</u>	
- En exercice : 56	
- Présents : 37	
- Absents : 17	
- Absents ayant donné pouvoirs : 2	
- Votants : 39	
<u>Compétence EAU :</u>	
<u>Nombre de délégués :</u>	
- En exercice : 49	
- Présents : 30	
- Absents : 17	
- Absents ayant donné pouvoirs : 2	
- Votants : 32	
<u>Compétence ASSAINISSEMENT COLLECTIF :</u>	
<u>Nombre de délégués :</u>	
- En exercice : 20	
- Présents : 16	
- Absents : 3	
- Absent ayant donné pouvoir : 1	
- Votants : 17	
<u>Compétence ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :</u>	
<u>Nombre de délégués :</u>	
- En exercice : 5	
- Présents : 5	
- Absents : 0	
- Pouvoir : 0	
- Votants : 5	
<u>Date de convocation :</u> 5 décembre 2025	
	<u>Délibération n° 69-2025</u>
	<u>Objet :</u> Administration générale – Fin de la mise à disposition du service « administratif » et du bail – Mairie de Nuits sur Armançon 1 ^{er} décembre 2025

Monsieur le Président propose au comité syndical de prendre acte de la délibération prise par le Conseil Municipal de Nuits sur Armançon le 24 octobre 2025 pour mettre fin :

- au bail conclu entre le SET et la commune de Nuits-sur-Armançon pour la mise à disposition de locaux situés en Mairie au 1^{er} janvier 2019,
- à la convention de mise à disposition du service administratif au 1^{er} janvier 2019 à raison de 2h/semaine.

Monsieur le Président informe le Comité syndical que l'agent employé par le SET 5h/semaine et mis à disposition par ailleurs par la mairie de Nuits a démissionné de sa fonction de gestionnaire des abonnés à effet du 1^{er} décembre 2025.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à 39 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Prend acte de la décision prise par le Conseil Municipal de Nuits-sur-Armançon et entérine la fin du bail et de la mise à disposition à compter du 1^{er} décembre 2025.*

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le président,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de DIJON dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, par voie postale au 22 rue d'Assas-21000 DIJON ou par l'application informatique "Télerecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr